

Académie : La Réunion

Département : 974

Circonscription :

, , ,

, s'engage à accomplir, au titre des parts fonctionnelles instituées par le décret n° 2013-790 du 30 août 2013 modifié la ou les missions complémentaires suivantes durant l'année scolaire 2024-2025 :

Missions	Quantum	Libellé court FINA	Libellé long	Nombre d'unité(s) 0,5; 1; 1,5; 2...
Soutien renforcé en collège	18 heures	Sout.renfo.CLG 18h	Soutien renforcé en collège (18h)	
Intervention dans le dispositif « devoirs faits »	24 heures	Devoirs faits 24h	Intervention dans le dispositif "devoirs faits" (24h)	
Intervention dans les dispositifs « stages de réussite » et « école ouverte »	24 heures	Stages réussite 24h	Intervention "stages de réussite" et "école ouverte" (24h)	
Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux	24 heures	Savoirs fondam. 24h	Soutien aux élèves en difficulté savoirs fondamentaux (24h)	
Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	Forfait	Projets pédag.innov.	Coordination, mise en œuvre projets péda. innovants	
Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	Forfait	Besoins particuliers	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	
Référent harcèlement scolaire	Forfait	Réf. Harcèlement sco	Référent harcèlement scolaire	

Le nombre d'heures réalisées au titre des missions fera l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année scolaire. S'il s'avère que, pour des raisons liées aux besoins du service, le nombre d'heures prévues n'apparaît pas en mesure d'être accompli avant la fin de l'année scolaire, l'inspecteur de l'éducation nationale arrêtera en temps utile leur redéploiement sur d'autres missions quantifiées en heures pour le volume horaire restant à accomplir. L'enseignant s'engage à rendre un bilan des missions réalisées à son IEN.

Ces missions sont rémunérées dans les conditions fixées par le décret n° 2013-790 du 30 août 2013 modifié et l'arrêté du 30 août 2013 modifié.

Visa du (de la) directeur(rice)

Le (la) directeur(rice) a proposé les missions ci-dessus en date du

Visa de l'IEN

L'IEN a arrêté les missions ci-dessus en date du

Notification à l'intéressé(e)

L'enseignant(e) a été notifié(e) par mail de l'attribution des missions ci-dessus en date du

Annexe : Lieux d'exercice des missions réalisées hors école d'affectation de l'enseignant

Mission : « Soutien renforcé dans la maîtrise des savoirs fondamentaux pour les élèves les plus en difficulté »

Premier lieu déclaré	
Deuxième lieu déclaré	
Troisième lieu déclaré	
Quatrième lieu déclaré	
Cinquième lieu déclaré	
Sixième lieu déclaré	

Mission : « Intervention dans le dispositif « devoirs faits » »

Premier lieu déclaré	
Deuxième lieu déclaré	
Troisième lieu déclaré	
Quatrième lieu déclaré	
Cinquième lieu déclaré	
Sixième lieu déclaré	